



Facebook : Moto Club Angevin

Balade de la route des écluses

Samedi 28 Mars 2020

I- Règlement

Rendez-vous à partir de 8h30
Départ Parking Espace Moto Honda 9h
22 Rue du Landreau, 49070 Beaucouzé

Article 1 :

Le MCA organise une balade intitulée « La Balade de la route des écluses » comptant pour le Championnat de France des Randonneurs FFM 2020.

Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de 2 roues et 3 roues motorisés, immatriculés et assurés.

Article 3 :

Pour être classé, chaque participant devra se présenter avec le plein fait, sa licence NTO 2020 ainsi que son carnet de pointage qui sera tamponné à cette occasion au pointage d'arrivée.

Article 4 :

Le trajet exact de la balade du Samedi 28 Mars 2020, sera communiqué lors du contrôle au départ sous forme de roadbook ce parcours sera d'environ 230 km.

Article 5 :

En s'inscrivant, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, un casque, des gants conformes au code de la route. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Article 6 :

Le tarif inclus la visite, le café de bienvenue, le repas du samedi midi, et de boissons.

Article 7 :

Le pointage sera validé à l'arrivée de la balade qui se terminera à l'hôtel Kyriad vers 17h30 -18h00. Les points de toute personne quittant la balade en cours ne pourra être validé.

Moto Club Angevin
44 rue Jean Cousin
49100 Angers
moclubangevin@gmail.com



Facebook : Moto Club Angevin

Article 8 :

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés par l'organisateur. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit, non commercial, sur tous supports et sans limitation de durée.

Article 9 :

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2020 et du code Sportif FFM 2020.

Article 10 :

En aucun cas, les conditions atmosphériques ou autres ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 11 :

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le 15 Mars 2020, accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Article 12 :

Les places seront limitées à **30 personnes** pour des raisons de logistique.
Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur **réception**.

Montant de l'inscription

35 € pour les détenteurs d'une licence NTO 2020 jusqu'au 15 Mars 2020

43 € pour les détenteurs d'une licence NTO 2020 à partir du 16 Mars 2020

43 € pour les personnes n'ayant pas une licence NTO 2020

Des chambres peuvent être réservées, à :

l'hôtel Kyriad***

8 Avenue Aliénor d'Aquitaine, 49070 Beaucozézé

tél :02 52 57 00 39

au prix de 42€ hors petit déjeuner pour le vendredi soir et le samedi soir en **précisant** que c'est dans le cadre de **« la sortie du Moto Club Angevin »**

Le petit déjeuner est en option à 9€ à préciser à l'hôtel lors de la réservation

Ces tarifs ont été négociés en accord avec l'hôtel pour les participants qui le souhaitent.

Moto Club Angevin

44 rue Jean Cousin

49100 Angers

motoclubangevin@gmail.com



Facebook : Moto Club Angevin

II- Inscription

Montant de l'inscription

35 € pour les détenteurs d'une licence NTO 2020 jusqu'au 15 Mars 2020
43 € pour les détenteurs d'une licence NTO 2020 à partir du 16 Mars 2020
43 € pour les personnes n'ayant pas une licence NTO 2020

Informations et chèque à l'ordre de Moto Club Angevin à envoyer à :

Nicolas Ben-Habia
38 chemin de saint Blaise
49320 Brissac-Quincé
tél : 06-13-10-96-84

Inscriptions :

N°	Noms	Prénoms	Pilote	Passager	N° licence FFM	Total €
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						